



WTO OMC

F O C U S

Janvier-Février 2000

N° 44

Bulletin d'information

Début des négociations commerciales sur l'agriculture et les services: M. Moore rend compte des consultations entreprises depuis Seattle

Le Conseil général a relancé les travaux de l'OMC en prenant, à sa réunion des 7 et 8 février, les décisions ci-après:

- il est convenu de l'organisation des négociations visant à poursuivre la libéralisation du commerce des services et de l'agriculture;
- il est convenu que les consultations se poursuivraient sur diverses questions laissées en suspens à Seattle; et
- il a arrêté une liste des personnes qui présideront les principaux organes de l'OMC cette année.

«Les décisions prises aujourd'hui montrent que l'OMC est véritablement à pied d'œuvre» a déclaré le Directeur général de l'OMC, M. Mike Moore, après la réunion. «Les Membres sont parvenus à un accord en faisant preuve d'une énorme bonne volonté. C'est là le résultat d'un gros travail de préparation, sérieux et constructif.»

«Les décisions fournissent une plate-forme non seulement pour les négociations et les examens prescrits, mais aussi pour d'autres questions que les Membres souhaiteraient voir inscrites au programme de l'OMC», a dit M. Moore. «Les travaux étant lancés de façon constructive dans les secteurs de l'agriculture et des services, les discussions relatives aux autres questions peuvent également progresser.»

Structure des négociations

Le Conseil général a noté que les négociations sur l'agriculture (au titre de l'article 20 de l'Accord sur l'agriculture) et sur les services (au titre de l'article XIX de l'Accord général sur le commerce des services) avaient commencé le 1^{er} janvier 2000, comme le prescrivaient ces accords.

Les Membres sont convenus que les négociations auraient lieu dans le cadre de sessions extraordinaires du Comité de l'agriculture et du Conseil du commerce des services. Les progrès réalisés dans les négociations feront l'objet de rapports réguliers au Conseil général.

Les premières sessions extraordinaires coïncideront avec les réunions ordinaires des deux organes de l'OMC concernés: pour les services, au cours de la semaine du 21 février et, pour l'agriculture, les 23 et 24 mars.

M. l'Ambassadeur Sergio Marchi (Canada), nouveau Président du Conseil des services, présidera les négociations dans ce domaine. Les Membres sont encore en consultations pour désigner le prochain président du Comité de l'agriculture.

Le Conseil général a noté l'importance que les Membres attachent aux autres éléments du programme incorporé de l'OMC, y compris les examens prescrits par un certain nombre d'accords ainsi que les négociations sur les indications géographiques prévues dans le cadre du Conseil des ADPIC. Les Membres sont convenus que les examens prescrits



Le Directeur général de l'OMC, M. Mike Moore, et la Présidente de la Conférence ministérielle de Seattle, la Représentante des États-Unis pour les questions commerciales internationales, Mme Charlene Barshefsky, demandent que l'on marque une pause. Voir page 6.



Le Président sortant du Conseil général, M. Ali Mchumo (Tanzanie), lève son marteau sous le regard de son successeur, M. Kåre Bryn (Norvège), à droite, et de M. Moore. (Tania Tang/OMC)

devaient tenir compte de l'incidence sur les intérêts des pays en développement en matière de commerce et de développement.

(Suite page 2)



Début des négociations

(Suite de la page 1)

«L'agriculture et les services sont d'une importance vitale pour la prospérité des peuples du monde entier», a déclaré le Directeur général. «La moitié de la population active mondiale – 52 pour cent de la population active féminine et 46 pour cent de la population active masculine – travaille dans l'agriculture, selon les derniers chiffres de la Banque mondiale, et le secteur des services emploie 29 pour cent de cette population active.»

«Ces deux secteurs font déjà l'objet d'une réforme et d'une libéralisation fondamentales dans le cadre de l'OMC, et le lancement des nouvelles négociations fournira aux gouvernements Membres de l'Organisation l'occasion d'aplanir leurs divergences et de poursuivre les réformes d'une façon qui serve au mieux leurs priorités et leurs intérêts», a-t-il ajouté.

«Ces deux sujets ont certes été difficiles à négocier par le passé, et le seront sans doute encore dans les années à venir, mais les gouvernements Membres de l'OMC ont bien réussi à conclure des accords importants il y a six ans. Je suis persuadé qu'ils y réussiront à nouveau. Les enjeux sont tout simplement trop importants.»

Les discussions relatives aux services auront lieu dans le cadre de sessions extraordinaires de négociation du Conseil du commerce des services, dont la première se tiendra au cours de la quatrième semaine de février. Le Comité de l'agriculture tiendra des sessions extraordinaires semblables, la première devant avoir lieu dans la semaine du 20 mars.

Le Conseil général est également convenu à l'unanimité d'étudier les incidences sur le commerce et le développement dans les pays en développement au cours des examens prescrits des Accords de l'OMC, y compris ceux qui traitent des droits de propriété intellectuelle («ADPIC») et des mesures concernant les investissements et liées au commerce («MIC»).

M. Moore informe de la situation des consultations sur les questions en suspens

M. Mike Moore, Directeur général de l'OMC, a présenté un rapport sur les consultations qu'il a menées depuis le Nouvel An concernant bon nombre de questions restées en suspens après la troisième Conférence ministérielle de l'OMC qui s'est tenue à Seattle à la fin de l'an dernier.

Les sujets qu'il a abordés sont entre autres les suivants: un ensemble de mesures à l'intention des pays les moins avancés, l'élargissement de la coopération technique, des propositions en vue de prolonger les périodes de transition accordées aux pays en développement pour mettre en œuvre les diverses dispositions des Accords de l'OMC, d'autres questions relatives à la mise en œuvre, et l'amélioration du processus décisionnel de l'OMC afin que les Membres puissent participer plus pleine-



Le Conseil général est convenu d'aborder la question de l'incidence sur le commerce et le développement des pays en développement dans le cadre des examens prescrits des Accords de l'OMC. (Tania Tang/OMC)

Président de l'OMC pour 2000

- Conseil général: M. l'Ambassadeur Kåre Bryn (Norvège)
- Organe de règlement des différends: M. Stuart Harbinson (Hong Kong, Chine)
- Organe d'examen des politiques commerciales: M. l'Ambassadeur Iftekhar Ahmed Chowdhury (Bangladesh)
- Conseil du commerce des marchandises: M. l'Ambassadeur Carlos Pérez del Castillo (Uruguay)
- Conseil du commerce des services: M. l'Ambassadeur Sergio Marchi (Canada)
- Comité du commerce et de l'environnement: Mme l'Ambassadeur Yolande Biké (Gabon)
- Comité du commerce et du développement: M. l'Ambassadeur Ransford Smith (Jamaïque)
- Comité des restrictions appliquées à des fins de balance des paiements: M. l'Ambassadeur Milan Hovorka (République tchèque)
- Comité des accords commerciaux régionaux: M. l'Ambassadeur Edsel T. Custodio (Philippines)
- Comité du budget, des finances et de l'administration: M. Hakki Akil (Turquie)
- Groupe de travail des liens entre commerce et investissement: M. l'Ambassadeur Man Soon Chang (Corée)
- Groupe de travail de l'interaction du commerce et de la politique de la concurrence: M. Frédéric Jenny (France)
- Groupe de travail de la transparence des marchés publics: M. l'Ambassadeur Ronald Saborío Soto (Costa Rica)

ment à un système plus transparent qui préserve la règle selon laquelle les décisions doivent être prises par consensus (voir page 4).

Le Président, M. l'Ambassadeur Ali Mchumo (Tanzanie), a noté le consensus qui s'était dégagé quant à la nécessité d'adopter des mesures destinées à instaurer un climat de confiance et a prié instamment les Membres de travailler à l'élaboration d'une série de mesures réalistes et viables. Il a indiqué que les questions recensées par le Directeur général étaient généralement considérées comme des priorités pour les prochaines consultations. S'agissant des questions de mise en œuvre, il a suggéré que celles-ci soient inscrites à l'ordre du jour de la réunion suivante, qui devait se tenir le 3 mai.

Élection du Bureau

Le Conseil général a élu M. l'Ambassadeur Kåre Bryn (Norvège) à la présidence et a pris note du consensus qui s'était dégagé sur la liste des présidents des organes de l'OMC (voir encadré). Il a également noté que le Président du Conseil des ADPIC serait désigné après de nouvelles consultations et compte tenu de l'équilibre global qui se dégagerait une fois que le Conseil du commerce des marchandises aurait achevé la désignation des présidents de ses organes subsidiaires.

Dans son discours d'adieu en tant que Président, M. l'Ambassadeur Mchumo a souligné les leçons qui devaient être tirées de Seattle et a plaidé pour une assistance significative en faveur du commerce de l'Afrique et des PMA (voir page 5).

Le Directeur général ainsi que de nombreuses délégations ont rendu hommage à M. l'Ambassadeur Mchumo pour le travail qu'il avait accompli en tant que Président au cours de cette année difficile pour l'Organisation.

M. l'Ambassadeur Bryn a indiqué que les Membres entraient dans une phase au cours de laquelle la préservation et la consolidation du système de l'OMC devaient être prioritaires. Il a indiqué qu'il s'agissait là d'une condition préalable avant de redoubler d'efforts pour lancer un nouveau cycle de négociations commerciales. □

Négociations prescrites

Les négociations sur l'agriculture et les services sont prescrites en vertu des règles actuelles de l'OMC (article 20 de l'Accord sur l'agriculture et article XIX de l'Accord général sur le commerce des services). Ces discussions porteront sur des secteurs représentant près de la moitié de l'économie mondiale et près d'un quart du commerce international. Selon les chiffres de l'OMC, en 1998, sur les 6 700 milliards de dollars EU du commerce mondial des produits et services, l'agriculture représentait 500 milliards de dollars (plus de 8 pour cent), et les services 1 300 milliards de dollars (presque 20 pour cent).

Les objectifs sont de libéraliser encore le commerce des services et de poursuivre le programme de réforme de l'agriculture dans le cadre duquel les Membres de l'OMC sont convenus de réduire progressivement les subventions ainsi que les obstacles tarifaires et autres.

Le programme actuel pour l'agriculture s'étend sur six ans (jusqu'à la fin de cette année) pour les pays développés, et sur dix ans (jusqu'à 2004) pour les nations en développement. Y est prévue la réduction des subventions à l'exportation, des mesures de soutien interne qui faussent les échanges, et des droits de douane à l'importation. Dans le secteur des services, de nouveaux accords ont été conclus dans la foulée du Cycle d'Uruguay pour la libéralisation des télécommunications en février 1997, et celle des services financiers en décembre 1997.

Les dispositions des deux accords relatives aux nouvelles négociations sont les suivantes:

Article 20 de l'Accord sur l'agriculture: poursuite du processus de réforme

Reconnaissant que l'objectif à long terme de réductions progressives substantielles du soutien et de la protection qui aboutiraient à une réforme fondamentale est un processus continu, les Membres conviennent que des négociations en vue de la poursuite du processus seront engagées un an avant la fin de la période de mise en œuvre, compte tenu:

- de ce qu'aura donné jusque-là la mise en œuvre des engagements de réduction;
- des effets des engagements de réduction sur le commerce mondial des produits agricoles;
- des considérations autres que d'ordre commercial, du traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement Membres et de l'objectif qui est d'établir un système de commerce des produits agricoles qui soit équitable et axé sur le marché, et des autres objectifs et préoccupations mentionnés dans le préambule du présent accord; et
- des autres engagements qui seront nécessaires pour atteindre l'objectif à long terme susmentionné.

Article XIX de l'AGCS: négociation des engagements spécifiques

1. Conformément aux objectifs du présent accord, les Membres engageront des séries de négociations successives, qui commenceront cinq ans au plus tard après la date d'entrée en vigueur de l'Accord sur l'OMC et auront lieu périodiquement par la suite, en vue d'élever progressivement le niveau de libéralisation. Ces négociations viseront à réduire ou à éliminer les effets défavorables de certaines mesures sur le commerce des services, de façon à assurer un accès effectif aux marchés. Ce processus aura pour objet de promouvoir les intérêts de tous les participants sur une base d'avantages mutuels et d'assurer un équilibre global des droits et des obligations.

2. Le processus de libéralisation respectera dûment les objectifs de politique nationale et le niveau de développement des différents Membres, tant d'une manière globale que dans les différents secteurs. Une flexibilité appropriée sera ménagée aux différents pays en développement Membres pour qu'ils puissent ouvrir moins de secteurs, libéraliser moins de types de transactions, élargir progressivement l'accès à leurs marchés en fonction de la situation de leur développement et, lorsqu'ils accorderont l'accès à leurs marchés à des fournisseurs de services étrangers, assortir un tel accès de conditions visant à atteindre les objectifs mentionnés à l'article IV.

3. Pour chacune de ces séries de négociations, des lignes directrices et des procédures seront établies. Aux fins d'établissement de ces lignes directrices, le Conseil du commerce des services procédera à une évaluation du commerce des services d'une manière globale et sur une base sectorielle en se référant aux objectifs du présent accord, y compris ceux qui sont énoncés au paragraphe 1 de l'article IV. Les lignes directrices établiront les modalités du traitement de la libéralisation entreprise de façon autonome par les Membres depuis les négociations précédentes, ainsi que du traitement spécial en faveur des pays les moins avancés Membres en vertu des dispositions du paragraphe 3 de l'article IV.

4. Le processus de libéralisation progressive sera poursuivi à chacune de ces séries de négociations, par voie de négociations bilatérales, plurilatérales ou multilatérales destinées à accroître le niveau général des engagements spécifiques contractés par les Membres au titre du présent accord. □



L'agriculture et les services représentent près de 30 pour cent du commerce mondial.

M. Moore: situation des consultations entreprises depuis Seattle

Extraits du rapport du Directeur général de l'OMC, M. Mike Moore, sur les consultations qu'il a menées sur bon nombre de questions restées en suspens après la troisième Conférence ministérielle de l'OMC qui s'est tenue à Seattle à la fin de l'an dernier:

Lors des contacts que j'ai eus avec un grand nombre de Membres de l'OMC, presque tous mes interlocuteurs ont jugé important de veiller à ce que les propositions examinées dans le cadre des préparatifs de Seattle au sujet des mesures en faveur des pays les moins avancés, qui englobent à la fois l'accès aux marchés et le renforcement des capacités, soient étudiées en priorité. Ces propositions ne devaient jamais être considérées comme un moyen d'échange ou de pression pour obtenir un accord sur une nouvelle série de négociations. Les défenseurs de ces mesures m'ont assuré qu'ils continueraient de m'apporter leur soutien, et je collaborerai étroitement avec le Président du Conseil général pour aboutir à un accord sur un ensemble de mesures. Je m'efforcerai de rendre compte des progrès accomplis avant la pause de Pâques. Je vois là une importante démarche visant à instaurer la confiance et un signal clair de la détermination de l'OMC à contribuer à l'amélioration de la situation des Membres les plus pauvres.

Un deuxième élément sur lequel, à notre grande déception, nous ne sommes pas parvenus à nous entendre à Seattle – alors que nous étions très près d'y arriver au cours des discussions ayant précédé la Conférence – est l'accroissement de la part du budget ordinaire consacrée à la coopération technique. Je ne reparlerai pas ici du déséquilibre flagrant qui existe entre le financement de base actuellement disponible pour la coopération technique et les besoins des Membres. Il y a une demande de coopération technique qui ne cesse de croître et à laquelle il est difficile de répondre lorsque son financement est des plus incertains.

Nous avons un plan de trois ans renouvelable pour les activités de coopération technique, qui est mis à jour et réexaminé chaque année par le Comité du commerce et du développement. Les Membres ont ainsi la possibilité de voir où vont les efforts de coopération technique et quels sont les types de projets entrepris sous réserve que les fonds soient disponibles. Ils ont l'occasion de donner leur avis à ce sujet au Comité du commerce et du développement, et leurs remarques sont prises en compte dans la planification des activités à venir.

Le texte élaboré au cours des discussions ayant précédé la Conférence de Seattle énonçait des principes relatifs au renforcement de la coopération technique, à l'amélioration du Cadre intégré, à l'évaluation et au réexamen régulier de la coopération technique, et prévoyait un financement additionnel de 10 millions de francs suisses au titre du budget ordinaire sur trois ans. J'espère que nous pourrions parvenir rapidement à un accord de principe sur cette deuxième mesure destinée à instaurer la confiance, et j'aurai des consultations intensives sur ce point au cours des semaines à venir, en étroite coopération avec le Président du Conseil général.

À notre dernière réunion, le 17 décembre, le Président du Conseil général a déclaré que les délégations devraient faire preuve de modération au sujet de l'expiration des périodes de transition. Aussi bien avant qu'après cette réunion, des

Membres ont présenté des demandes écrites relatives à la prolongation des périodes de transition.

J'ai consulté les Membres pour connaître leur position au sujet de ces demandes et de la question des périodes de transition en général, et je suis heureux de faire savoir qu'ils se sont tous dits prêts à adopter une attitude raisonnable et constructive en vue d'élaborer des solutions concrètes aux problèmes de transition à l'intérieur du cadre multilatéral. Ces faits m'encouragent, et j'ai toutes les raisons de penser que nous pourrions collaborer en vue d'aboutir aux décisions consensuelles nécessaires au sujet de ces demandes. Il est également encourageant de constater que les Membres ont fait preuve de sensibilité dans leur manière d'aborder ces problèmes, et j'espère qu'ils garderont la même attitude tandis que nous travaillerons à une solution définitive. Je considérerai cette question comme prioritaire pour les nouvelles consultations que je compte poursuivre en étroite coopération avec le Président du Conseil général. Le but serait de rendre compte de cette question à la prochaine réunion du Conseil général.

Nous devons aussi savoir que, si la question des périodes de transition est la plus pressante, il nous faudra également revenir en temps voulu sur d'autres questions relatives à la mise en œuvre. Il s'agit là d'une préoccupation qui reste essentielle pour bon nombre de Membres, ainsi qu'ils l'ont dit clairement durant nos consultations. Ils ont rappelé, par exemple, que les propositions préparées pour Seattle envisageaient la mise en place d'un mécanisme spécial d'examen de la mise en œuvre relevant du Conseil général et composé de représentants de tous les Membres. C'est un domaine dont certains ont proposé qu'il soit aussi réexaminé au cours des nouvelles consultations.

À la Conférence de Seattle et depuis lors, de nombreux Membres et d'autres commentateurs ont estimé qu'il fallait revoir les procédures de consultation entre les Membres de l'OMC. L'orientation générale des observations formulées à ce sujet semble être que nous devons trouver les moyens d'améliorer la transparence interne et de garantir une participation effective de tous nos Membres, tout en fonctionnant de manière efficace. Les Membres ont aussi souligné à juste titre que le principe du consensus n'était pas négociable. Même si, à mon avis, la plupart des Membres seraient d'accord pour dire que ce sont les grandes questions fondamentales plutôt que les questions de procédure qui nous ont empêchés de parvenir à un accord à Seattle, il est important d'avoir des procédures qui fonctionnent bien. Je m'engage personnellement à chercher une solution à ce problème et, comme je sais qu'un certain nombre de Membres ont déjà étudié dans les capitales des propositions dans ce domaine, je pense que nous devrions commencer par solliciter des contributions auprès des délégations, lesquelles pourraient ensuite servir de base aux nouvelles consultations que nous pourrions engager ce mois-ci, après le retour des délégations qui doivent se rendre à la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à Bangkok. Il est clair que ces consultations devront elles-mêmes se dérouler dans la transparence et l'ouverture, et j'étudierai avec le Président du Conseil général les meilleurs moyens d'y parvenir. Il a été suggéré de consacrer à cette question une réunion informelle des Chefs de délégation, voire une session extraordinaire du Conseil général. □

«Seattle a sonné le réveil pour l'OMC»

Extraits de la déclaration d'adieu faite le 8 février par M. l'Ambassadeur Ali Mchumo (Tanzanie), Président sortant du Conseil général:

L'année 1999 a été historique non seulement parce qu'elle a marqué la fin d'un millénaire et l'aube du suivant, mais aussi pour l'OMC en raison de la concentration inhabituelle de tâches essentielles dont il a fallu s'acquitter la même année: désignation d'un nouveau Directeur général et préparatifs en vue du lancement de nouvelles négociations destinées à améliorer le système commercial multilatéral. Ces deux tâches et d'autres questions connexes nous ont beaucoup préoccupés durant mon mandat de Président, et leur coïncidence pourrait même faire dire que ma présidence a été l'une des plus difficiles, sinon la plus difficile, de l'histoire de notre Organisation.

Du processus de désignation du nouveau Directeur général, des préparatifs de la troisième Conférence ministérielle et de ce qui s'est ensuite passé à Seattle, d'importantes leçons peuvent être tirées, et ces leçons doivent figurer en bonne place dans le programme relatif à l'avenir de notre Organisation et à la manière dont elle exerce ses fonctions et ses activités. Nous avons d'ailleurs déjà conclu que le système de désignation du Directeur général était archaïque et insatisfaisant et qu'il fallait instituer une nouvelle méthode d'ici au mois de septembre 2000. En ce qui concerne la question plus large de savoir quelle est la meilleure manière de gérer le système commercial mondial en fonction de la composition actuelle de l'Organisation, qui reflète des niveaux de développement divers ainsi qu'une grande variété géographique, Seattle a sonné le réveil, et nous devons maintenant tous réfléchir à la manière de mettre en place un système de prise de décisions qui repose davantage sur l'intégration et la participation, même si le consensus en reste le principe fondamental. Les réformes institutionnelles à apporter au système commercial multilatéral sont d'ailleurs l'une des grandes préoccupations auxquelles nous devons nous consacrer lors des consultations que nous avons décidé d'engager dans un avenir immédiat.

Les leçons de Seattle

Premièrement, au cours des prochaines consultations, nous devons réfléchir plus attentivement aux moyens à employer pour que le principe du consensus, qui reste non négociable, demeure un atout plutôt qu'un handicap dans un processus de prise de décisions efficace et équitable. Il faut reconnaître que, si le consensus est le meilleur moyen d'assurer l'équilibre entre les intérêts de tous les Membres, car il constitue une garantie contre ce qu'on appelle la «tyrannie de la majorité» et «les manœuvres d'intimidation des puissants», nous devons élaborer des règles, ou donner une interprétation créative des règles en vigueur, afin que l'OMC ne passe pas pour une organisation incapable de prendre des décisions. Loin de moi l'idée que nous nous écartions du principe du consensus dans la prise de décisions car, comme la démocratie, le consensus est la méthode la moins insatisfaisante pour ménager un équilibre entre les intérêts de tous. Ce que je suggère, c'est que, tout en maintenant le principe du consensus dans la prise de décisions, nous réfléchissions à la manière d'instaurer un équilibre en-

tre l'équité et l'efficacité de cette prise de décisions, afin que le consensus ne serve pas de prétexte à l'indécision ou à la perpétuation des intérêts acquis d'une minorité.

Deuxièmement, et en relation avec la première préoccupation que je viens d'évoquer, nous devons nous pencher sur l'éternel problème de savoir comment assurer, dans le processus de prise de décisions de l'OMC, un juste équilibre entre, d'une part, la transparence, la démocratie, l'intégration et la représentativité de tous les Membres de l'Organisation et, de l'autre, l'efficacité de notre action en vue d'arriver à un accord. Cette question a d'ailleurs surgi très souvent pendant que nous préparions la Conférence de Seattle et elle s'est représentée avec plus de force encore à la fin de la Conférence.

Troisièmement, quelles que soient les réformes institutionnelles réalisées à l'OMC, il faut préserver le principe fondamental selon lequel l'Organisation est pilotée par ses Membres.

Les PMA et l'Afrique

Le sentiment d'appartenance et de participation qui est nécessaire pour mettre fin à la tendance croissante à la marginalisation de l'Afrique et des PMA ne peut être authentique et véritable que si les pays développés joignent les ressources à la parole, comme ils se sont clairement engagés à le faire, et si, pour les PMA et l'Afrique, cette contribution va au-delà du simple geste symbolique.

Cela exige, entre autres choses, un changement fondamental dans les schémas culturels et les perceptions de tous, y compris les membres du Secrétariat, afin que puisse apparaître une orientation plus positive et plus solidaire à l'égard

Unsentiment d'appartenance est nécessaire pour mettre fin à la tendance croissante à la marginalisation de l'Afrique et des PMA...

des PMA et de l'Afrique. C'est pour cette raison qu'il importe de dispenser une assistance technique plus généreuse et de donner pleinement effet, dans la lettre et l'esprit, aux dispositions des Accords du Cycle d'Uruguay qui concernent le traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement et des pays les moins avancés; c'est aussi pourquoi il importe de mettre en œuvre les décisions prises lors de la Réunion de haut niveau consacrée au Cadre intégré en faveur des PMA. Les efforts faits pour transformer le Secrétariat de façon qu'il reflète la composition de l'OMC sont louables, et il faut féliciter et complimenter le Directeur général, M. Mike Moore, d'avoir nommé le premier Directeur général adjoint originaire d'Afrique et d'un des PMA, mais nous comptons que cette nomination sera le début d'un effort plus sérieux en vue de rendre plus significatifs la contribution et le rôle de l'Afrique et des PMA au sein de l'OMC et, là encore, d'aller au-delà du simple geste symbolique. Je suis heureux de constater que, durant ma présidence, les Membres ont clairement exprimé leur sérieuse détermination à faire en sorte que l'OMC appartienne véritablement à tous ses Membres, PMA et Afrique inclus, et j'attends que cet esprit et cette détermination se perpétuent avec plus de sérieux encore. □

Les Ministres du commerce souhaitent marquer une pause

La Présidente de la Conférence, Charlene Barshefsky, Représentante pour les questions commerciales internationales des États-Unis, a déclaré à la séance plénière de clôture, le 3 décembre 1999, à Seattle: «Nous avons constaté, à mesure que le temps passait, qu'il subsistait des divergences d'opinion qui ne pourraient pas être aplanies rapidement. Notre idée, partagée par le Directeur général, les présidents et coprésidents des groupes de travail et les Membres dans leur ensemble, était qu'il valait mieux marquer une pause, procéder à des consultations et trouver de nouveaux moyens pour mener à bien notre tâche.»

M^{me} Barshefsky a ajouté que «Le Directeur général pourra[it] en profiter pour engager des consultations avec les délégations et étudier de nouveaux moyens de réduire les écarts dans les domaines pour lesquels il n'y a pas encore de consensus, élaborer un processus amélioré qui soit à la fois efficace et véritablement global, et ouvrir la voie vers une issue heureuse.»

Le Directeur général, M. Mike Moore, a rendu hommage à la Présidente et aux participants. Il a indiqué que la Conférence avait réuni un nombre sans précédent de Ministres venus du monde entier – des petits pays insulaires aux grandes démocraties – et représentant sans doute plus de 1 milliard d'électeurs. Il a ajouté que: «Les Ministres [avaient] voulu essayer de parvenir à un ensemble de solutions pour améliorer le niveau de vie dans leurs pays et apporter plus de justice à d'autres.»

M. Moore a fait observer que ce n'était pas la première fois qu'une conférence ministérielle devait faire face à des problèmes difficiles et complexes qui rendaient nécessaire une telle pause, soulignant que les problèmes actuels étaient aussi complexes que le monde lui-même. Le Directeur général a remercié la population de Seattle, le comité d'organisation et les centaines de bénévoles qui avaient apporté leur aide.

Ouverture

La cérémonie d'ouverture, qui devait avoir lieu ce matin-là au Paramount Theatre, a été annulée étant donné que les orateurs – le Secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan, le Secrétaire d'État des États-Unis, M^{me} Madeleine Albright, et la Représentante des États-Unis pour les questions commerciales internationales, M^{me} Charlene Barshefsky – ainsi que de nombreux ministres n'avaient pas pu s'y rendre en raison de manifestations qui, dans des cas isolés, ont été violentes.

Ces manifestations n'ont toutefois pas interrompu le programme ordinaire de la Conférence, l'après-midi du 30 novembre au Washington State Convention Centre. La Conférence comprenait:

- des séances plénières, au cours desquelles les ministres faisaient des déclarations officielles (voir ci-dessous); et
- des réunions informelles, au cours desquelles les ministres négociaient le texte d'une Déclaration ministérielle (voir pages 8 à 10).

Le Directeur général, au nom de la Présidente, a déclaré la troisième Conférence ministérielle officiellement ouverte.

M. Moore a déclaré que personne n'aurait pensé que la Conférence attirerait autant l'attention, drainant «50 000 personnes, dont beaucoup seraient même invitées». Il a expliqué qu'il savait ce que ressentaient certains de ceux qui manifestaient à l'extérieur. «Ils ont raison lorsqu'ils disent qu'ils veulent une planète plus sûre, plus propre et plus saine. Ils ont raison lorsqu'ils demandent qu'il soit mis fin à la pauvreté, qu'il y ait plus de justice sociale et que les niveaux de vie soient améliorés. Ils ont tort de rendre l'OMC responsable de tous les problèmes du monde. Ils se trompent tout particulièrement lorsqu'ils disent que ce n'est pas une organisation démocratique. Les Ministres sont ici parce



Le 1^{er} décembre, le Président des États-Unis, M. Bill Clinton, a invité les Ministres du commerce à une déjeuner, au cours duquel il a plaidé pour l'élimination des subventions agricoles et pour une plus grande ouverture à l'OMC. À ses côtés, le Directeur général, M. Mike Moore.

que les populations en ont ainsi décidé. Nos accords doivent être ratifiés par les parlements.»

Le rapport 1999 du Conseil général – principal organe de l'OMC entre les Conférences ministérielles – a été présenté par son Président, M. l'Ambassadeur Ali Mchumo (Tanzanie). Ce dernier a indiqué que, malgré les vastes consultations informelles sur un large éventail de propositions, il ne lui avait pas été possible de soumettre aux Ministres un texte de consensus. Le seul texte disponible était celui qu'il avait fait distribuer aux délégations à Genève le 19 octobre 1999. M. l'Ambassadeur Mchumo a ajouté qu'on pouvait certes le regretter, mais que les efforts déployés avaient néanmoins permis de réduire les écarts sur un grand nombre de questions-clés en suspens et que «nous [avons] à notre portée tous les éléments nécessaires pour aboutir à un ensemble de résultats équilibré».

Séances plénières

Le Ministre du commerce et de l'industrie de Singapour, M. George Young-Boon Yeo, a été le premier à prendre la parole. Il a déclaré qu'alors que nous entrons dans le nouveau millénaire, l'époque des idéologies est finie pour plus de 2 milliards d'êtres humains qui vivent dans des pays en transition ou en développement. Ceux-ci se tournent à présent vers le marché mondial pour améliorer leurs conditions de vie. Le prochain cycle de négociations commerciales devrait donc être pour eux un «cycle d'espoir». Il a ajouté qu'il ne fallait pas que cet espoir se brise à Seattle et que «nous avons le choix entre un commerce plus libre et un monde divisé en blocs économiques et politiques dont l'avenir s'annonce plus dangereux pour chacun».

Le Conseiller fédéral et Ministre de l'économie de la Suisse, M. Pascal Couchepin, qui avait présidé la deuxième Conférence ministérielle tenue à Genève en mai 1998, a déclaré que le bilan des cinq premières années de l'OMC révélait à la fois des forces – par exemple, avoir facilité la reprise économique dans les pays touchés par la récente crise financière internationale – et des faiblesses – par exemple, les difficultés d'intégration des pays en développement et des pays en transition dans l'économie mondiale. Il a souhaité que l'OMC intensifie le dialogue avec le public et les milieux non gouvernementaux afin de «dissiper les nombreux malentendus qui se sont fait jour à propos du Système commercial multilatéral».

Le Commissaire au commerce des Communautés européennes, M. Pascal Lamy, a comparé le commerce mondial à

«Il est vital de maintenir et de consolider ce que nous avons acquis»

Extraits de la déclaration faite par le Directeur général de l'OMC, M. Mike Moore, après la Conférence ministérielle:

En quittant Seattle vendredi dernier, nous étions tous déçus, mais pas consternés, de ne pas avoir pu finir ce que nous étions venus faire. De grands progrès ont été accomplis dans le court laps de temps que les Ministres ont eu pour négocier sérieusement. Les écarts ont été considérablement réduits dans un certain nombre de domaines importants. M^{me} l'Ambassadeur Charlene Barshefsky, Présidente de la Conférence ministérielle, a déclaré que la réunion avait été suspendue et que nous devions poursuivre et achever nos travaux.

Cette interruption des pourparlers n'est pas sans précédent dans l'histoire du système commercial multilatéral. Cependant, il est vital de maintenir et de consolider ce que nous avons acquis. Les progrès accomplis ne doivent pas être perdus.

Je suis particulièrement déçu parce que, du fait de l'ajournement de nos délibérations, les avantages dont

auraient bénéficié les pays en développement et les pays les moins avancés seront différés, alors que les difficultés auxquelles ils sont confrontés ne seront pas aplanies. Nous avons un ensemble de résultats à portée de la main.

La Présidente de la Conférence ministérielle de Seattle m'a chargé d'engager des consultations avec les délégations et d'étudier de nouveaux moyens de réduire les écarts dans les domaines pour lesquels il n'y a pas encore de consensus, d'élaborer un processus amélioré qui soit à la fois efficace et véritablement global, et d'ouvrir la voie vers une issue heureuse. Je vais m'y employer.

Malgré le revers temporaire essuyé à Seattle, nos objectifs restent inchangés:

- Continuer à négocier la libéralisation progressive du commerce international.
- Faire en sorte que les échanges favorisent davantage le développement économique et la lutte contre la pauvreté.
- Confirmer le rôle central que joue le système commercial fondé sur des règles pour nos gouvernements

Membres lorsqu'ils gèrent leurs affaires économiques dans un esprit de coopération.

- Organiser l'OMC selon des orientations qui représentent au mieux les besoins de tous les Membres.

Il n'est pas moins urgent aujourd'hui d'atteindre ces objectifs qu'il ne l'était il y a dix jours. L'enjeu est trop important. Il n'y a pas que les avantages pouvant découler de nouvelles négociations commerciales qui pèsent dans la balance. Dans les prochains mois, nous allons devoir examiner des questions épineuses et sensibles dans le cadre de l'OMC. Plus nous tarderons à lancer les négociations, plus les plus pauvres d'entre nous y perdront. □

Exemples de négociations ministérielles qui ont été suspendues:

- L'examen à mi-parcours du Cycle d'Uruguay, Montréal, décembre 1988: Il a été décidé à la séance de clôture formelle du 9 décembre que le Comité des négociations commerciales se réunirait à nouveau durant la première semaine d'avril 1989 au niveau des hauts fonctionnaires.
- Réunion ministérielle de Bruxelles, décembre 1990: Elle était censée clore les négociations mais, le 7 décembre, le Président de la réunion a dit que le Cycle d'Uruguay devrait être prolongé.

un train, Seattle étant un aiguillage critique. Il a dit que les protestataires s'inquiétaient de savoir «où le train va et [que] nous devons en faire de même». M. Lamy a indiqué que «nous ne devrions pas avoir peur d'augmenter la vitesse de notre train de marchandises [étant donné que la] libéralisation du commerce a apporté d'énormes avantages à l'économie de nos pays», et a demandé que le prochain cycle de négociations englobe l'investissement, la concurrence et la facilitation des échanges et tienne compte de considérations liées à l'environnement et au développement. Il a déclaré que les CE étaient prêtes à négocier sur l'agriculture mais que «les considérations autres que d'ordre commercial doivent être prises en compte, et nous ne pouvons pas faire de concessions sur ce point».

Le Ministre des relations extérieures du Brésil, M. Luis Felipe Lamprea, a déclaré que les fausses doléances selon lesquelles les exportations en provenance des pays en développement étaient devenues une menace majeure pour le bien-être social et économique des nations riches «seraient simplement pathétiques si elles n'avaient pas autant d'incidence sur le climat politique des pays développés, comme nous pouvons le voir [...] à Seattle». Il a ajouté que certains secteurs dans les pays développés, recourant à des images déformantes comme le «dumping social», souhaitaient faire pencher le système de l'OMC «jusqu'au point où les intérêts des pays en développement seront projetés par-dessus bord». Il a plaidé en faveur d'un nouveau cycle visant à «faire en sorte que les pays en développement soient pleinement intégrés au cadre de l'OMC» ainsi que de l'élimination des subventions aux exportations de produits agricoles.

Le Ministre du commerce et de l'industrie du Bangladesh, M. Tofail Ahmed, au nom des pays les moins avancés, a regretté qu'alors que les PMA avaient pris des engagements de libéralisation dans le cadre de l'OMC, leur part dans le commerce mondial avait diminué pour s'établir à moins de 0,4 pour cent en

1998. Il a souligné les principaux éléments du nouveau plan d'action de vaste portée proposé par les PMA, notamment une «initiative ambitieuse en matière d'accès aux marchés en faveur des PMA, y compris un accès en franchise de droits». M. Ahmed a également préconisé la suppression des obstacles non tarifaires, comme les normes strictes en matière de santé et d'environnement défavorables aux exportations des PMA, ainsi que l'élargissement des activités de coopération technique de l'OMC.

Le Secrétaire à l'agriculture des États-Unis, M. Daniel Glickman, s'est prononcé en faveur d'un «programme vaste, ambitieux et réalisable» pour le nouveau cycle. Il a indiqué que, dans le cadre de ce programme, les Membres pouvaient, entre autres, réformer énergiquement le commerce des produits agricoles, ouvrir encore le commerce mondial des services et des produits industriels, et garantir que le commerce électronique se développe librement et rapidement, promouvoir le développement, créer un groupe de travail des liens entre le commerce et les normes fondamentales du travail, et améliorer la transparence et l'accessibilité de l'Organisation.

Le Vice-Premier Ministre et Ministre du commerce de la Thaïlande, M. Supachai Panitchpakdi a expliqué que la Thaïlande entreprenait des réformes alors qu'elle se relevait de la crise financière asiatique et que les résultats dépendaient du fait que «les marchés internationaux restent ouverts». Il a ajouté que, afin de promouvoir une coordination cohérente des politiques entre les institutions mondiales, les membres de l'ANASE avaient proposé qu'un programme de travail sur le commerce et les finances soit établi dans le cadre de l'OMC. S'agissant des futures négociations, il a indiqué qu'il convenait d'accorder une attention particulière «aux besoins et intérêts spéciaux des pays en développement et des pays les moins avancés Membres».

Le Ministre du commerce international du Canada, M. Pierre S. Pettigrew, a indiqué que la transparence devrait

MINISTÉRIELLE DE SEATTLE

servir de principe directeur à l'Organisation et que «l'OMC ne peut pas résoudre tous les problèmes du monde mais plus elle s'inspirera de la sagesse, de l'énergie et de l'innovation des citoyens du monde, plus elle sera forte et représentative». Il a indiqué que le Canada avait proposé de créer un groupe de travail sur la mondialisation pour coordonner les efforts de l'OMC avec ceux de la CNUCED, de l'OIT, du PNUE, du FMI et d'autres institutions. S'agissant des négociations, il a précisé que la libéralisation du commerce des produits agricoles était un domaine auquel le Canada accordait une extrême importance.

Le Ministre des affaires étrangères du Japon, M. Yohei Kono, a déclaré que l'OMC devait faire face à deux défis: premièrement, trouver les moyens d'assurer la participation active des pays en développement au nouveau cycle de négociations, et deuxièmement, aborder divers problèmes liés à la mondialisation, comme le développement durable, les OGM ainsi que la gestion des ressources naturelles. Il a indiqué que, s'agissant de l'agriculture, les Membres devaient se pencher dûment sur les questions telles que la sécurité alimentaire et le caractère multifonctionnel de l'agriculture.

Le Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Maroc, M. Mohammed Benaïssa, a indiqué que la déclaration faite par les Ministres du Groupe des 77 et de la Chine après leur réunion à Marrakech en septembre dernier se voulait un «message pour Seattle». Ce message incluait une des grandes préoccupations des pays en développement, à savoir que les avantages du système commercial multilatéral continuaient de leur échapper et que la pleine libéralisation de secteurs présentant pour eux un intérêt particulier restait à la traîne. Les pays en développement souhaitent que les Accords de l'OMC soient pleinement mis en œuvre, y compris les dispositions spéciales à leur intention. M. Benaïssa a dit que les pays en développement s'opposent énergiquement à ce qu'un lien quelconque soit établi entre les normes du travail et le commerce.

Le Ministre du commerce de l'Australie, M. Mark Vaile, a fait observer que l'agriculture était l'une des principales pierres d'achoppement dans la négociation d'une Déclaration ministérielle à Seattle. Il a précisé que, pour l'Australie, une véritable réforme mettant un terme à la discrimination dont est victime l'agriculture était essentielle. M. Vaile a ajouté que l'OMC doit continuer à faire en sorte que la libéralisation des échanges aille dans le sens des objectifs environnementaux, mais que «nous devons éviter de nous enliser dans des questions sur lesquelles l'OMC n'a que peu d'influence et qui ne sont pas de son ressort».

Le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de la Jamaïque, M. Seymour Mullings, a expliqué que, pour la Jamaïque, la rapide libéralisation des échanges avait entraîné une explosion des importations, mais n'avait pas contribué à faire croître les exportations. Il a fait valoir que la plupart des avantages découlant du Cycle d'Uruguay étaient allés aux pays plus développés. M. Mullings a indiqué que la Jamaïque, avec ses partenaires de la Communauté des Caraïbes, avait proposé que la Conférence convienne d'établir un programme de travail portant sur les problèmes des peti-



Le 2 décembre, le Sénateur des États-Unis, M. William V. Roth Jr., ouvre la première assemblée des législateurs et des parlementaires organisée parallèlement à une Conférence ministérielle de l'OMC. M. Moore, mentionnant le rôle important des législateurs à l'OMC, a déclaré que cette assemblée devrait devenir un élément permanent des Conférences ministérielles de l'OMC.

tes économies. Il a également souligné la nécessité de continuer à conclure des arrangements commerciaux préférentiels entre pays développés et pays en développement.

Le Ministre des affaires économiques de la Hongrie, M. Attila Chikán, a expliqué que l'expérience de son pays était la preuve des avantages qui découlent de la libéralisation des échanges: après avoir ouvert le marché hongrois à la concurrence étrangère voilà dix ans, la croissance de l'économie hongroise est désormais dynamique et soutenue. Selon lui, «le meilleur moyen d'améliorer encore la croissance économique mondiale est de lancer une nouvelle série de négociations commerciales ambitieuses».

Le Ministre du commerce international de la Nouvelle-Zélande, M. Lockwood Smith, a dit que son pays avait en 1999 eu l'honneur de présider l'APEC, qui réalise plus de la moitié des échanges mondiaux et comprend des économies de grande et de petite taille ainsi que des pays développés et en développement. Il a ajouté que les dirigeants de l'APEC avaient appelé de leurs vœux des négociations complètes sur les droits de douane applicables aux produits industriels ainsi que l'élimination progressive des subventions à l'exportation de produits agricoles et avaient souhaité qu'il soit répondu aux besoins des pays en développement.

Le Ministre du commerce et de l'industrie de l'Inde, M. Murasoli Maran, s'est déclaré fortement préoccupé par ce qu'il a appelé «les disparités et inégalités que présentent plusieurs [...] accords [de l'OMC], y compris ceux qui portent sur la lutte contre le dumping, les subventions, la propriété intellectuelle, les mesures concernant les investissements et liées au commerce, et le fait que les avantages attendus, par exemple des accords sur les textiles et sur l'agriculture, ne se sont pas concrétisés au stade de la mise en œuvre». C'est la raison pour laquelle «un grand nombre de pays en développement ont appelé l'attention sur les problèmes et les préoccupations liées à la mise en œuvre des accords». Il a ajouté que, bien que l'Inde soit attachée à la protection de l'environnement et aux normes du travail, elle considère que ces questions sortent de la sphère de compétence de l'Organisation.

Le Ministre de l'industrie et du commerce de la Tanzanie, M. Iddi Simba, parlant au nom de la Communauté du développement de l'Afrique australe (SADC), a déclaré que «le défi majeur des nouvelles négociations consiste à s'attaquer résolument aux problèmes du développement». Il a souhaité une amélioration de l'accès au marché pour les exportations originaires des pays de la SADC grâce à l'élimination de la progressivité des droits et des crêtes tarifaires, à la préservation des droits d'accès en vertu de la Convention de Lomé et à l'élimination des subventions à l'exportation. □

Symposium des ONG sur les questions commerciales

La veille de la Conférence, les Membres de l'OMC et les ONG ont eu un dialogue informel dans le cadre du Symposium de Seattle sur les grandes questions commerciales internationales des premières décennies du siècle prochain (voir le site Web de l'OMC). Le Directeur général, M. Mike Moore, a dit aux 1 500 participants que, sans l'OMC, le monde serait un monde plus pauvre, caractérisé par la rivalité entre les blocs et la politique de pouvoir, un monde où il y aurait davantage d'incertitudes et de marginalisation. □



MINISTÉRIELLE DE SEATTLE

Chronologie des négociations

Cette note d'information a pour objet d'aider le public à comprendre ce qui s'est passé à la Conférence ministérielle de Seattle. Elle rend compte des événements aussi fidèlement que possible mais ne préjuge en rien la position des gouvernements membres.

30 novembre: la Présidente donne des indications sur l'organisation des séances de travail informelles

La Présidente de la troisième Conférence ministérielle de l'OMC, M^{me} Charlene Barshefsky, Représentante des États-Unis pour les questions commerciales internationales, a annoncé à la séance plénière la création de quatre groupes de travail ministériels chargés de s'occuper des thèmes-clés de la Déclaration ministérielle de Seattle. Un cinquième groupe – chargé des questions «systémiques» – se concentrera sur les préoccupations des Membres quant à la manière dont l'OMC travaille, par exemple la transparence, et les moyens de faire en sorte que tous les Membres puissent participer pleinement aux activités de l'Organisation.

M^{me} l'Ambassadeur Barshefsky a indiqué que les présidents de ces groupes ont commencé à tenir des consultations avec les délégations afin d'établir une base solide pour leurs travaux. Chaque groupe sera ouvert à toutes les délégations et fera rapport chaque matin à un Comité plénier, présidé par M^{me} l'Ambassadeur Barshefsky.

M^{me} l'Ambassadeur Barshefsky a dit qu'elle s'emploierait, en étroite collaboration avec les présidents de ces groupes et avec le Directeur général, M. Mike Moore, «à assurer le progrès d'ensemble et l'équilibre global de la rédaction».

1^{er} décembre: les Ministres engagent les négociations

Au moment d'ouvrir la réunion du Comité plénier, M^{me} l'Ambassadeur Barshefsky a exprimé ses regrets aux Ministres et aux fonctionnaires qui avaient été malmenés au cours des manifestations de la veille. Elle a dit que le gouvernement et le peuple des États-Unis déploraient les «actions irresponsables d'une toute petite minorité».

Elle a présenté le calendrier des réunions du jour et a invité instamment les délégations à ne pas s'appesantir dans les groupes de travail sur les questions qu'ils avaient déjà examinées à Genève. Elle a demandé aux délégations d'envoyer dans ces groupes de travail des hauts fonctionnaires ayant un pouvoir de décision, qui seraient notamment habilités à infléchir les positions adoptées à Genève. Si les délégations n'étaient pas disposées à agir ainsi, il serait extrêmement difficile d'élaborer une Déclaration ministérielle.

M^{me} Barshefsky a dit qu'elle se réservait le droit de tenir des réunions dans le cadre du salon vert avec un nombre plus restreint de délégations, mais elle préférerait de loin une approche plus globale avec la participation de toutes les délégations, et ces groupes de travail constitueraient, selon elle, le meilleur moyen de la mettre en œuvre.

Elle a assuré aux Ministres que même si un groupe de travail parvenait à un accord sur un texte, aucun élément de la Déclaration ministérielle ne serait approuvé tant que tous ne le seraient pas. Les Ministres pourraient se réserver le droit de revenir au texte établi dans les groupes de travail. Elle a dit qu'il était impératif que cette réunion ministérielle soit un succès, et que les travaux se poursuivraient normalement pendant les deux jours et demi à venir.

M. Mike Moore, Directeur général, a pris la parole pour dire qu'il avait annulé la réception qu'il devait donner ce soir-là afin que les Ministres aient plus de temps pour travailler.

Structure des négociations

Les organes de négociations (ouverts à tous les Membres) créés à Seattle et leurs Présidents respectifs étaient les suivants:

- **COMITÉ PLÉNIER:** M^{me} Charlene Barshefsky, Représentante des États-Unis pour les questions commerciales internationales
- **Groupe de travail ministériel de l'agriculture:** M. George Yeo, Ministre du commerce et de l'industrie (Singapour)
- **Groupe de travail ministériel de la mise en œuvre et des règles de l'OMC:** M. Pierre Pettigrew, Ministre du commerce extérieur (Canada)
- **Groupe de travail ministériel de l'accès aux marchés:** M. Mpho Malie, Ministre du commerce, de l'industrie et de la commercialisation (Lesotho)
- **Groupe de travail ministériel du programme de Singapour et des autres questions:** M. Lockwood Smith, Ministre du commerce extérieur (Nouvelle-Zélande)
- **Groupe de travail ministériel des questions systémiques:** M. Juan Gabriel Valdes, Ministre des affaires étrangères (Chili); Coprésident: M. Anup Kumar, Ministre du commerce, du développement des entreprises et de l'investissement (Fidji)
- **Groupe de travail ministériel du commerce et des normes de travail:** M^{me} Anabel González, Vice-Ministre du commerce extérieur (Costa Rica)

AGRICULTURE: Les Ministres ont examiné de nouveaux paragraphes sur l'agriculture à incorporer dans le projet de Déclaration ministérielle, sur la base desquels les nouvelles négociations sur l'agriculture seraient engagées.

Le texte traitait des questions suivantes: objectifs des négociations – les produits agricoles devaient-ils à terme recevoir le même traitement que les produits industriels?; dispositions en faveur des pays en développement; nouvelles réductions des subventions et de la protection; «multifonctionnalité» (comment atteindre des objectifs autres que commerciaux tels que la protection de l'environnement, la sécurité alimentaire, etc.) et autres questions; et calendrier proposé pour les négociations.

Les discussions ont suivi deux grands axes, bien que certains pays aient mis l'accent sur d'autres questions. Un groupe de pays souhaitaient qu'à terme, le commerce des produits agricoles soit intégralement soumis aux mêmes règles que le commerce des autres produits, les subventions à l'exportation soient totalement éliminées, un soutien soit accordé pour des objectifs autres que commerciaux uniquement au moyen de politiques ne faussant pas les échanges, et l'accès aux marchés soit substantiellement accru.

Un autre groupe de pays ont dit que l'agriculture était différente des autres secteurs et se sont donc opposés à ce qu'à terme le commerce des produits agricoles soit soumis aux mêmes disciplines que le commerce des autres produits. Ils ont dit qu'ils ne pouvaient accepter l'élimination des subventions à l'exportation et ont souligné que la «multifonctionnalité» de l'agriculture devait être spécifiquement prise en compte. Dans l'après-midi, les délégués se sont réunis en petits groupes pour tenter de rapprocher ces points de vue.

MISE EN ŒUVRE ET RÈGLES: Quelque 45 Membres ont pris la parole, et les pays en développement ont à nouveau demandé que les Ministres prennent des dispositions concernant les questions de mise en œuvre puisque les États-Unis et les CE faisaient preuve d'une souplesse nouvelle.

De nombreux pays en développement ont fait part de leurs préoccupations et ont demandé que des dispositions soient

MINISTÉRIELLE DE SEATTLE

prises en ce qui concernait 1) les difficultés rencontrées pour la mise en œuvre de certains Accords de l'OMC et 2) les déséquilibres existant dans certains accords, et ils ont préconisé à ces égards 1) une prorogation des délais dans le domaine des ADPIC, des MIC et de l'évaluation en douane; et 2) la modification de certaines dispositions de l'Accord antidumping et des Accords sur les subventions et sur les textiles. Ils étaient favorables à ce que des dispositions soient prises à Seattle sur certaines questions et à ce que l'examen des questions restantes soit entrepris après Seattle et achevé dans un délai d'un an.

Les États-Unis ont indiqué qu'ils travaillaient avec les autres Membres de la Quadrilatérale pour élaborer un ensemble de mesures concrètes en matière d'accès aux marchés pour les PMA, et se sont réjouis de la participation de l'UE à leur initiative pour le renforcement des capacités des PMA. Ils ont indiqué qu'ils pourraient faire preuve de souplesse en ce qui concernait les MIC, l'évaluation en douane, l'agriculture, les mesures SPS et les règles d'origine, ainsi que pour ce qui était de rendre les dispositions en matière de traitement spécial et différencié plus opérationnelles.

Les Communautés européennes ont dit que leur initiative en faveur du traitement en franchise des exportations des PMA était au point, et qu'elles avaient invité les États-Unis, le Japon et le Canada à y participer. Elles estimaient que cela pourrait se faire à Seattle. Elles ont indiqué qu'elles contribueraient de manière substantielle au programme de coopération technique de l'OMC. Pour ce qui était des règles, elles ont préconisé des négociations sur les mesures antidumping, les subventions, les obstacles techniques au commerce, le commerce d'État, les MIC, les accords commerciaux régionaux et les questions touchant à l'environnement. Elles ont fait preuve d'une certaine souplesse pour ce qui était des questions de mise en œuvre et ont confirmé une proposition relative aux textiles mentionnée par le Pakistan (majoration du coefficient de croissance des contingents restants).

Le Japon a dit que l'usage abusif de mesures antidumping devait être considéré comme une forme déguisée de protectionnisme qui annulait instantanément les réductions tarifaires. Selon lui, l'amélioration de l'Accord antidumping était un élément essentiel du nouveau cycle de négociations et bon nombre de pays en développement y étaient favorables.

La Jamaïque a dit que les 71 pays ACP étaient marginalisés en ce qui concernait certaines questions de l'OMC. Elle a préconisé que les dispositions en matière de traitement spécial et différencié soient transformées en engagements fermes, que les périodes de transition pour les MIC et l'évaluation en douane soient prolongées, et que le financement et les ressources humaines pour la coopération technique soient accrus. Elle a demandé que la dérogation concernant le traitement préférentiel accordé aux pays ACP soit prorogée afin de donner à ces pays le temps de s'intégrer dans l'économie mondiale.

L'Islande a proposé que des négociations soient engagées en vue de supprimer les subventions à la pêche. Cette proposition a reçu le soutien de plusieurs délégations, notamment des États-Unis, du Pérou, de l'Indonésie, de la Norvège, du Chili et de l'Équateur.

Un nouveau projet de texte sur la mise en œuvre, distribué par plusieurs délégations, prévoyait 1) que des décisions immédiates seraient prises en ce qui concernait la prorogation des délais pour la mise en œuvre de certaines dispositions des Accords sur les ADPIC, sur les MIC et sur l'évaluation en douane et la participation accrue des pays en développement dans l'élaboration des normes internationales de produits; et 2) que les autres questions de la mise en œuvre seraient examinées par le Conseil général après Seattle.

Le Président a dit qu'il tiendrait des consultations avec les délégations le soir même et le lendemain, et rédigerait un nouveau texte.

ACCÈS AUX MARCHÉS: La partie du projet de Déclaration sur l'accès aux marchés (abaissement des droits de douane, ac-

cès aux marchés de services, etc.) contenait plusieurs questions en suspens, même si la partie sur l'accès aux marchés de services prêtait moins à controverse. Ces questions étaient notamment les suivantes:

- Champ et portée des négociations – devaient-elles couvrir tous les produits non agricoles ou certains pouvaient-ils être exclus (les produits agricoles étaient visés par les négociations sur l'agriculture)?
- Objectif global des négociations (le texte ne précisait pas dans quelle proportion les droits de douane devaient être abaissés).
- Mesures non tarifaires affectant l'accès aux marchés (mesures antidumping, évaluation en douane, licences d'importation, règles d'origine, mesures de sauvegarde, subventions, etc.). Les opinions divergeaient sur bon nombre de ces questions.
- Mode d'organisation des négociations.
- Manière de répondre aux préoccupations des pays en développement – il était proposé que les pays riches appliquent des droits de douane nuls «consolidés» aux exportations en provenance des pays les moins avancés.

Par la suite, les Ministres se sont réunis en petits groupes pour tenter de rapprocher leurs points de vue.

PROGRAMME DE SINGAPOUR ET AUTRES QUESTIONS: Les Ministres ont examiné deux questions: l'investissement et la politique de la concurrence. Le Président a demandé si les Membres pouvaient convenir d'engager des négociations sur l'investissement et/ou la concurrence dans le cadre du cycle de négociations qui porterait sur l'agriculture, les services et d'autres questions; sinon, pouvaient-ils décider d'élaborer des éléments susceptibles, à terme, d'être incorporés dans des accords sur l'investissement et la concurrence, et revenir sur la question de savoir si des négociations seraient engagées à la quatrième session de la Conférence ministérielle?

Un grand nombre de délégations ont demandé que des négociations soient engagées à la Conférence ministérielle en cours. De nombreuses autres ont dit que la question n'avait pas encore été assez approfondie, et que l'étude et l'analyse de ces questions devaient se poursuivre dans le cadre des Groupes de travail sur l'investissement et sur la concurrence établis à la Conférence ministérielle de Singapour en décembre 1996. Les avis exprimés ce jour-là étaient très similaires à ceux qui avaient été exprimés à Genève au cours de l'année écoulée.

En résumé, le Président a dit que trois points semblaient ressortir clairement des interventions des Membres: tout le monde s'accordait à dire que les questions de l'investissement et de la concurrence étaient importantes; compte tenu de l'importance reconnue de ces questions, les Membres devaient les examiner plus avant; cette poursuite de l'examen devait être crédible et ne pas constituer simplement une tentative de sauver la face.

Le Président a invité instamment les délégations à tenter de rapprocher leurs positions. Il procéderait à de nouvelles consultations avant la réunion suivante du Groupe de travail.

2 décembre: les Ministres examinent les textes nouveaux et révisés

Le 2 décembre, les Ministres ont mené des consultations intensives sur des versions révisées de certaines parties de la Déclaration ministérielle de Seattle. Deux des groupes de travail ministériels – sur les questions systémiques et sur le commerce et les normes du travail – se sont réunis pour la première fois. La Présidente, M^{me} Charlene Barshefsky, aidée des Présidents des groupes de travail et de M. Mike Moore, Directeur général, a commencé à regrouper les diverses parties en un seul texte pour que les Ministres l'examinent le dernier jour de la Conférence.

COMITÉ PLÉNIER: M^{me} Barshefsky a invité instamment les Ministres à redoubler d'efforts pour aboutir à des résultats positifs. Elle a dit que pour l'heure, l'objectif immédiat était de produire un texte sans crochets (concerté). Les Présidents des divers groupes de travail ont rendu compte des progrès réalisés à ce jour



MINISTÉRIELLE DE SEATTLE

dans leurs domaines respectifs. L'organisation de la prochaine étape des travaux des Ministres a été brièvement examinée.

AGRICULTURE: Le Président a présenté un nouveau projet de texte d'une page sur l'agriculture – résultat des longues consultations menées pendant la nuit et la matinée. Il a expliqué de quelle manière il avait organisé ses consultations et a présenté ses excuses à tous ceux qui n'avaient pas pu y participer. Il a souligné qu'il s'agissait d'un projet élaboré par ses soins compte tenu des consultations et non d'un document négocié. C'était un texte de compromis qui tentait d'harmoniser les différentes positions sur les questions-clés. Quelque 60 pays ont formulé des observations et confirmé, dans l'ensemble, leurs positions, sur les questions-clés suivantes, notamment: intégration de l'agriculture dans le cadre des règles de l'OMC; objectif final de réduction des subventions à l'exportation (les éliminer ou non); accès aux marchés; soutien interne; préoccupations autres que commerciales et multifonctionnalité; questions relatives aux pays en développement.

À la fin, le Président a dit qu'il essaierait de modifier son projet en fonction des observations mais il a averti les pays de ne pas trop en demander – car l'agriculture était un sujet tellement délicat qu'il serait impossible de satisfaire tout le monde. Le projet sur l'agriculture a été incorporé dans un projet de déclaration complet. Il restait toujours aux pays ayant formulé des réserves au sujet de divers points de ce projet la possibilité de décider, dans les heures à venir, de l'accepter ou de demander de nouvelles modifications – mais cette fois dans le cadre de la déclaration dans son ensemble.

Pour clore la réunion, le Président a dit qu'il marchait sur la corde raide, tirailé des deux côtés, et qu'il risquait, quoi qu'il fasse, de chuter. Mais il a fait remarquer que le texte n'avait pour objet que de lancer de nouvelles négociations. «C'est pendant les négociations que l'on entrera dans le vif du sujet», a-t-il dit. En conclusion, il a observé que si le cycle de négociations parvenait à son terme, la prospérité mondiale s'en trouverait accrue de plusieurs dizaines de milliards de dollars.

MISE EN ŒUVRE ET RÈGLES: Lors d'une brève réunion, le Président, M. le Ministre Pettigrew, a présenté un nouveau texte sur les questions de mise en œuvre, qui représentait ce qu'il avait pu faire de mieux pour rapprocher les positions très divergentes exprimées sur ce sujet. Il a dit qu'une délégation s'était vivement élevée contre les paragraphes sur la lutte contre le dumping, les subventions et les textiles, et avait présenté sa propre proposition. Il a souligné qu'il y avait des disparités notables entre la proposition de cette délégation et la position de la plupart des délégations. Aucune autre déclaration n'a été faite.

Le nouveau texte contenait des propositions de décisions immédiates, des thèmes de négociation et un nouveau plan d'action pour l'intégration pleine et effective des PMA dans le système commercial multilatéral et le renforcement de la coopération technique destinée aux pays en développement, en particulier les PMA, les petites économies vulnérables et les pays en transition.

PROGRAMME DE SINGAPOUR ET AUTRES QUESTIONS: Environ 45 délégations ont pris la parole et les positions exprimées sur toutes les questions sont, pour la plupart, restées inchangées. En ce qui concernait les ADPIC, les délégations ont réaffirmé leurs positions sur l'extension de la protection des indications géographiques à d'autres produits. S'agissant des marchés publics, des points de vue divergents subsistaient. S'agissant de la facilitation des échanges, de nombreux pays en développement répugnaient toujours à négocier de nouvelles règles dans les domaines visés par cette question; la nécessité de renforcer la coopération technique a été soulignée. S'agissant de la cohérence et des groupes de travail proposés, certains pays développés ont dit que tous les groupes de travail devraient entrer dans une même structure, tandis que de nombreux pays en développement ont fait savoir qu'ils ne voyaient pas d'inconvénients à établir plusieurs groupes séparés.

ACCÈS AUX MARCHÉS: Les questions soulevées lors des consultations tenues par le Président ont surtout porté sur les modalités de négociation des réductions tarifaires. Un certain nombre de délégations ont proposé une approche commune, c'est-à-dire une approche harmonisée qui faciliterait la comparaison des propositions de réductions tarifaires, contrairement à ce qui s'était passé pendant le Cycle d'Uruguay, où les Membres abaissaient les droits de douane selon un système «de demandes et d'offres». D'autres pays ont préconisé une méthode combinant le système de demandes et d'offres et l'approche harmonisée. Certaines grandes puissances ont demandé que le texte fasse référence à un accroissement effectif de l'accès aux marchés. L'Initiative de libéralisation tarifaire accélérée pour certains secteurs de produits a aussi été mentionnée.

QUESTIONS SYSTÉMIQUES: Les points soulevés par les gouvernements membres lors de cette discussion concernaient les sujets suivants: mise en distribution générale des documents; structure de l'OMC en vue d'améliorer la transparence et la prise de décisions; amélioration des échanges d'informations; et meilleure compréhension des travaux de l'OMC et participation accrue du public à ces travaux. Outre le paragraphe 77 du texte du 19 octobre, quatre propositions, émanant du Mexique, de l'Union européenne, des États-Unis et de la Norvège, ont été présentées. Les propositions du Mexique et des États-Unis ont reçu un large soutien. Celle des États-Unis, qui préconisait l'établissement de voies de communication plus formelles entre l'OMC et l'ensemble des ONG ainsi que la création d'un organe consultatif, a été appuyée par l'Union européenne, la Norvège, le Japon et la Suisse. Plusieurs délégations se sont interrogées sur le rôle des ONG dans une organisation intergouvernementale.

COMMERCE ET NORMES DU TRAVAIL: Ce groupe de travail a été établi le jour même pour examiner des propositions en vue de créer un groupe de travail sur les normes du travail au sein de l'OMC ou un organe administré conjointement par plusieurs organisations internationales pour examiner cette question. Des opinions divergentes ont été émises, plusieurs pays en développement s'opposant à la création de l'un et l'autre de ces organes.

3 décembre: «Marquer une pause»

Des réunions informelles ont continué de se tenir dans la nuit du 2 au 3 décembre. Les réunions où étaient débattus les sujets les plus importants regroupaient de 20 à 40 Ministres. Le nombre de participants variait selon les sujets et les présidents ont fait de leur mieux pour que les participants constituent un échantillon représentatif de positions des Membres sur chaque sujet.

Des avancées avaient été signalées dans un certain nombre de domaines, mais on savait en fin d'après-midi qu'il ne restait pas assez de temps pour combler les écarts, renvoyer le projet de déclaration aux groupes de travail pléniers, incorporer les éventuelles modifications apportées par les groupes de travail, et enfin approuver par consensus le projet de déclaration. La Conférence devrait finir.

La Présidente, M^{me} Charlene Barshefsky, a déclaré à la séance plénière de clôture: «Nous avons constaté, à mesure que le temps passait, qu'il subsistait des divergences d'opinion qui ne pourraient pas être aplanies rapidement. Notre idée, partagée par le Directeur général, les présidents et coprésidents des groupes de travail et les Membres dans leur ensemble, était qu'il valait mieux marquer une pause, procéder à des consultations et trouver de nouveaux moyens pour mener à bien notre tâche.»

«Le Directeur général», a-t-elle ajouté, «pourra en profiter pour engager des consultations avec les délégations et étudier de nouveaux moyens de réduire les écarts dans les domaines pour lesquels il n'y a pas encore de consensus, élaborer un processus amélioré qui soit à la fois efficace et véritablement global, et ouvrir la voie vers une issue heureuse». □

L'ORD adopte le rapport sur la question «cuirs pour automobiles»

Le 11 février, l'Organe de règlement des différends (ORD) a adopté le rapport du Groupe spécial qui avait jugé fondée la plainte déposée par les États-Unis selon laquelle l'Australie n'avait pas intégralement mis en œuvre les recommandations de l'ORD demandant le retrait des subventions accordées à une société de cuirs pour automobiles. Selon les conclusions du rapport, l'Australie devait exiger de cette entreprise le remboursement intégral de la subvention prohibée.

Les États-Unis se sont félicités de ce rapport, demandant instamment qu'il soit adopté.

L'Australie a critiqué la mesure corrective rétroactive préconisée par le Groupe spécial, considérant que celle-ci soulevait de graves questions systémiques pour le système de règlement des différends de l'OMC. Le Brésil, le Canada, le Japon et la Malaisie ont également fait part de leur préoccupation quant aux implications de cette décision du Groupe spécial.

La plainte avait été déposée initialement à l'OMC par les États-Unis en juin 1998. Les États-Unis alléguaient que les paiements effectués par l'Australie en faveur d'une société de cuir australienne constituaient des subventions à l'exportation prohibées au titre de l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires. L'affaire a été portée devant un groupe spécial qui a jugé que la plainte des États-Unis était fondée et a recommandé que l'Australie retire les subventions dans un délai de 90 jours après l'adoption du rapport du Groupe spécial. L'Australie n'a pas fait appel des constatations du Groupe spécial, et le rapport a été adopté par l'ORD le 16 juin 1999. Toutefois, après l'expiration du délai de 90 jours, les États-Unis ont allégué que les mesures adoptées par l'Australie pour se conformer aux décisions n'étaient pas compatibles avec l'Accord sur les subventions. Les États-Unis ont demandé que le Groupe spécial initial examine la question du respect des décisions par l'Australie au titre de l'article 21:5 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends.

À la même réunion, l'Argentine, le Chili et la Corée ont brièvement annoncé qu'ils avaient l'intention de mettre en œuvre, les recommandations de l'ORD dans les affaires suivantes, respectivement: mesures de sauvegarde à l'importation de chaussures, taxes sur les boissons alcooliques, et mesure de sauvegarde appliquée aux produits laitiers (voir ci-dessous). Dans toutes ces affaires, les Communautés européennes étaient le plaignant initial.

Adoption du rapport concernant les articles 301 à 310 de la Loi sur le commerce extérieur des États-Unis

Le 27 janvier, l'ORD a adopté le rapport d'un groupe spécial concernant la plainte déposée par les CE qui alléguaient que les articles 301 à 310 de la Loi de 1974 sur le commerce extérieur des États-Unis imposaient des délais spécifiques stricts incompatibles avec le Mémoire d'accord sur le règlement des différends de l'OMC. Le Groupe spécial a constaté qu'il n'y avait aucune incompatibilité entre les dispositions des États-Unis et le Mémoire d'accord, sur la base des engagements pris par les États-Unis afin de suivre les procédures de ce Mémoire d'accord. Le Groupe spécial a indiqué que si ses engagements étaient reniés, ses constatations de conformité ne seraient plus justifiées.

Les États-Unis ont fait observer que le rapport avait confirmé que les articles 301 à 310 étaient compatibles avec l'OMC et ont appuyé son adoption. Ils ont ajouté qu'ils étaient, dans l'ensemble, satisfaits du rapport bien qu'ils ne soient pas d'accord avec tous les raisonnements du Groupe spécial. Les États-Unis ont ajouté que le Groupe spécial avait reconnu que les États-Unis avaient l'intention de respecter les procédures du Mémoire d'accord sur le règlement des différends lorsqu'il s'agirait de faire des déterminations en relation avec l'OMC au titre de l'article 301.

GROUPES SPÉCIAUX EN ACTIVITÉ (au 14 février 2000)		
Partie plaignante	Objet de la plainte	Date d'établissement du Groupe spécial
Canada	CE – Mesures affectant l'amiante et les produits en contenant	25.11.1998
CE	Canada – Protection conférée par un brevet pour les produits pharmaceutiques	01.02.1999
CE	États-Unis – Loi antidumping de 1916	01.02.1999
États-Unis, Australie	Corée – Mesures affectant les importations de viande de bœuf fraîche, réfrigérée et congelée	26.05.1999 26.07.1999
CE	États-Unis – Article 110 5) de la Loi des États-Unis sur le droit d'auteur	26.05.1999
CE	États-Unis – Mesures à l'importation de certains produits en provenance des CE	16.06.1999
États-Unis	Australie – Mesures affectant l'importation de salmonidés (Travaux du Groupe spécial suspendus le 08.11.1999 à la demande de la partie plaignante)	16.06.1999
États-Unis	Corée – Mesures affectant les marchés publics	16.06.1999
CE	Argentine – Mesures visant l'exportation de peaux de bovins et l'importation de cuirs finis	26.07.1999
Japon	États-Unis – Loi antidumping de 1916	26.07.1999
CE	États-Unis – Mesures de sauvegarde définitives à l'importation de gluten de froment en provenance des CE	26.07.1999
États-Unis	Argentine – Mesures affectant les importations de chaussures	26.07.1999
Mexique	Guatemala – Mesure antidumping définitive concernant le ciment Portland gris en provenance du Mexique	22.09.1999
États-Unis	Canada – Durée de la protection conférée par un brevet	22.09.1999
Inde	CE – Droits antidumping sur les importations de linges de lit en coton en provenance d'Inde	27.10.1999
Nouvelle-Zélande, Australie	États-Unis – Mesure de sauvegarde à l'importation de viande d'agneau	19.11.1999
Pologne	Thaïlande – Droits antidumping sur les profilés en fer ou en acier non alliés; poutrelles profilées en H en provenance de Pologne	19.11.1999
Corée	États-Unis – Mesures antidumping visant les tôles en acier inoxydable en provenance de Corée	19.11.1999

Les CE se sont déclarées satisfaites du rapport, ajoutant que le nombre de tierces parties dans cette affaire (12) montrait que les Membres étaient préoccupés par le fait que l'article 301 pouvait être utilisé pour atteindre des objectifs commerciaux unilatéraux en dehors du mécanisme de l'OMC. Les CE ont fait observer que le Groupe spécial avait constaté que des sections-clés de l'article 301 étaient contraires au Mémoire d'accord sur le règlement des différends et que c'était uniquement sur la base de l'engagement des États-Unis de respecter les règles et procédures du Mémoire d'accord que le Groupe spécial avait conclu que les États-Unis ne violaient pas leurs obligations dans le cadre de l'OMC.

Le Japon, le Brésil, la Corée, le Costa Rica, Cuba, la Thaïlande, Sainte-Lucie, la Norvège, le Canada, la Pologne (au nom des pays de l'ALEEC, de l'Estonie et de la Lettonie), la République dominicaine, la Jamaïque, l'Inde, l'Australie, l'Argentine, l'Égypte et Hong Kong, Chine ont souligné qu'il était important que les États-Unis respectent leurs engagements au titre du Mémoire d'accord sur le règlement des différends.

L'ORD a entendu des rapports sur la mise en œuvre de précédentes recommandations:

- Les CE ont indiqué qu'elles avaient élaboré une proposition en vue de modifier le régime applicable aux importations de bananes, y compris une décision pour la poursuite des discussions avec les parties intéressées. Le Guatemala, l'Équateur, le Panama, le Honduras, le Mexique et les États-Unis ont demandé instamment aux CE de se conformer aussi rapidement que possible aux recommandations de l'ORD.



RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

Rapports des groupes spéciaux et de l'Organe d'appel récemment adoptés		
Partie plaignante	Objet de la plainte	Date d'adoption du rapport
CE	Chili – Taxes sur les boissons alcooliques	12.01.2000
CE	Corée – Mesures de sauvegarde définitive appliquée aux importations de certains produits laitiers	12.01.2000
CE	Argentine – Mesures de sauvegarde à l'importation de chaussures	12.01.2000
CE	États-Unis – Articles 301-310 de la Loi de 1974 sur le commerce extérieur (rapport du Groupe spécial)	27.01.2000
Inde	Turquie – Restrictions à l'importation de produits textiles et de vêtements	19.11.1999
États-Unis, Nouvelle-Zélande	Canada – Mesures visant l'importation de lait et l'exportation de produits laitiers	27.10.1999

- Les États-Unis ont indiqué, au sujet des recommandations relatives à leur prohibition à l'importation de certaines crevettes et de certains produits à base de crevettes, qu'ils avaient mis en œuvre les recommandations de l'ORD dans le délai convenu (13 mois). Les mesures adoptées comprenaient une révision des directives de mise en œuvre de la Loi des États-Unis sur les crevettes et les tortues, l'ouverture de négociations concernant la protection des tortues marines dans la région de l'océan Indien, ainsi qu'une offre de formation technique. L'Inde et la Malaisie ont demandé instamment aux États-Unis de lever la prohibition à l'importation. La Malaisie a ajouté qu'elle était convenue avec les États-Unis de ne pas demander un réexamen de l'affaire à ce stade. L'Australie s'est félicitée de la décision des États-Unis d'approuver l'importation de crevettes en provenance du golfe Spencer mais a indiqué qu'elle avait toujours des préoccupations concernant l'accès aux marchés.
- Le Japon a dit, au sujet des mesures visant les produits agricoles, qu'il avait éliminé à la fin de 1999 la prescription relative aux essais par variété ainsi que le «guide expérimental» visé. Des consultations étaient en cours avec les États-Unis concernant une nouvelle méthode de quarantaine pour huit produits en vue d'empêcher l'introduction du carpocapse des pommes. Les États-Unis ont salué le Japon pour son esprit de coopération. La Hongrie, l'Australie et le Brésil se sont déclarés intéressés à participer aux consultations.
- La Corée a déclaré, au sujet de ses taxes sur les boissons alcooliques, que sa législation avait été modifiée et imposait désormais des taux uniformes de 72 pour cent pour la taxe sur les alcools et de 30 pour cent pour la taxe scolaire sur toutes les boissons alcooliques distillées, y compris le soju, la boisson locale, et le whisky importé. Avec l'entrée en vigueur de ces modifications le 1^{er} janvier 2000, la Corée considérait qu'elle avait pleinement mis en œuvre les recommandations de l'ORD. Les CE ont noté que la Corée avait augmenté certains taux de taxes mais se sont félicités de ce que le système était désormais non discriminatoire. Le Mexique a déclaré qu'il espérait que ces modifications permettraient à la tequila de bénéficier des mêmes conditions d'accès au marché.
- Les États-Unis ont déclaré, au sujet du droit antidumping sur les semi-conducteurs pour mémoires RAM dynamiques (DRAM) de un mégabit ou plus originaires de Corée, que le Département du commerce des États-Unis avait modifié sa réglementation antidumping et avait appliqué celle-ci au cas des DRAM. Après examen, il avait été constaté qu'une reprise du dumping était probable de la part des entreprises coréennes, si bien que les droits antidumping avaient été maintenus. La Corée a déclaré que les États-Unis n'avaient pas mis en œuvre les recommandations de l'ORD et a réservé son droit de demander un réexamen de l'affaire.

Au titre des «Autres questions», le Canada a indiqué qu'il était parvenu à un accord avec la Nouvelle-Zélande et les États-Unis concernant le délai raisonnable pour la mise en œuvre des décisions de l'ORD relatives aux mesures visant l'importation de lait et l'exportation de produits laitiers. Les États-Unis et la Nouvelle-Zélande ont félicité le Canada pour l'approche qu'il avait adoptée concernant la mise en œuvre.

Adoption des rapports dans trois affaires

Le 12 janvier, l'ORD a adopté les rapports relatifs aux plaintes suivantes déposées par les CE:

- Taxes appliquées par le Chili aux boissons alcooliques. Le Groupe spécial avait constaté que le régime de taxation du Chili ainsi que son nouveau régime de taxation sur les boissons alcooliques distillées étaient incompatibles avec une disposition du GATT de 1994 interdisant toute discrimination entre les importations et les exportations quant à l'application de taxes intérieures. L'Organe d'appel a rendu en décembre 1999 un rapport confirmant de manière générale les constatations du Groupe spécial. Les CE se sont félicités de ces rapports et ont souligné l'importance économique que revêtait cette affaire pour les opérateurs européens. Les États-Unis, tierce partie dans cette affaire, se sont également félicités des rapports. Le Chili, bien que n'étant pas d'accord avec les conclusions, a reconnu que les rapports fournissaient des indications claires quant à l'interprétation de cette disposition du GATT. Il a fait observer que l'Organe d'appel avait réitéré le principe important selon lequel les Membres ont le pouvoir souverain de déterminer les bases sur lesquelles ils entendent taxer les marchandises, à condition de respecter leurs engagements dans le cadre de l'OMC.
- Mesure de sauvegarde appliquée par la Corée à certains produits laitiers. Le Groupe spécial a examiné une plainte déposée par les CE alléguant que la Corée avait appliqué une mesure de sauvegarde sous la forme d'un contingentement des importations de certains produits laitiers, en violation de l'Accord sur les sauvegardes et des dispositions du GATT relatives aux mesures de sauvegarde (article XIX). Le Groupe spécial a soutenu deux des allégations des CE relatives aux violations de l'Accord sur les sauvegardes, mais a rejeté d'autres allégations relatives à ce même accord ainsi qu'à l'article XIX du GATT. Dans un rapport publié en décembre 1999, l'Organe d'appel a confirmé certaines conclusions du Groupe spécial mais en a infirmé d'autres. Les CE se sont félicités de ces rapports, ajoutant qu'elles espéraient la levée immédiate de la mesure de sauvegarde. La Corée s'est déclarée très préoccupée par les constatations du Groupe spécial, faisant observer que certaines d'entre elles avaient été infirmées par l'Organe d'appel.
- Mesures de sauvegarde appliquées par l'Argentine à l'importation de chaussures. Le Groupe spécial a constaté que ces mesures étaient incompatibles avec les dispositions de l'Accord sur les sauvegardes. Dans un rapport distribué en décembre 1999, l'Organe d'appel a confirmé les constatations du Groupe spécial concernant les deux dispositions de l'Accord sur les sauvegardes, mais a infirmé certaines conclusions de ce groupe concernant le rapport entre l'Accord sur les sauvegardes et l'article XIX du GATT. Les CE se sont déclarées satisfaites des rapports et espéraient la levée de la mesure de sauvegarde. L'Indonésie et les États-Unis, tous deux tierces parties dans cette affaire, ont appuyé l'adoption des rapports. L'Argentine s'est déclarée préoccupée par ce qu'elle considérait une interprétation restrictive par l'Organe d'appel des prescriptions relatives à l'utilisation des mesures de sauvegarde ainsi que de la disposition du GATT concernant les unions douanières. Le Brésil partageait la préoccupation de l'Argentine sur la question des unions douanières, alors que l'Uruguay a estimé que ces constatations ne devraient pas constituer un précédent pour de futures affaires.

(Suite page 16)

OEPC: Papouasie-Nouvelle-Guinée

La politique commerciale comme instrument de développement

L'Organe d'examen des politiques commerciales (OEPC) a procédé au premier examen de la politique commerciale de la Papouasie-Nouvelle-Guinée les 15 et 17 novembre 1999. Les remarques finales du Président sont reproduites ci-après.

Nous avons eu un débat très ouvert et très instructif sur la politique commerciale de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Ce débat a bénéficié de la participation de la délégation de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, dirigée par le Ministre du commerce et de l'industrie, M. Michael Maue, qui nous a présenté une description très claire de la situation économique actuelle du pays et du programme de réforme du gouvernement, ainsi que des mesures constructives qui avaient déjà été adoptées.

Ces débats nous ont permis de bien comprendre le cadre sur le plan économique et en matière de développement dans lequel la politique commerciale de la Papouasie-Nouvelle-Guinée est mise en œuvre. Les résultats de l'économie ont été fluctuants et les perspectives restent incertaines. Les réformes politiques et économiques dans lesquelles le gouvernement s'est engagé devraient contribuer à promouvoir une croissance durable et à améliorer le niveau de vie. Bien que riche en ressources naturelles, notamment en minéraux et en forêts, la Papouasie-Nouvelle-Guinée reste l'une des économies les plus pauvres de la région du Pacifique, avec un PIB par habitant d'environ 900 dollars EU en 1996. Les réformes structurelles, quoique indispensables, entraînent des coûts d'ajustement importants. J'ai également été favorablement impressionné par la volonté qu'a manifestée la délégation d'utiliser la politique commerciale comme un instrument de développement et par son souci d'obtenir des ressources supplémentaires pour le Mécanisme d'examen des politiques commerciales.

Les Membres ont souligné combien il était important, pour améliorer les résultats économiques de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, de mettre en place une meilleure gestion économique et une bonne gestion des affaires publiques. En outre, les difficultés économiques du pays ont été aggravées par de récents chocs extérieurs. Parmi ceux-ci on peut citer la crise économique asiatique, la baisse des prix mondiaux des principaux produits de base exportés par le pays, tels que les minéraux et les grumes, et les effets de la sécheresse sur la production agricole et minière. Les Membres ont donc reconnu les difficultés auxquelles se trouvait confronté le gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, et se sont félicités de son engagement renouvelé en faveur de la libéralisation du commerce et de nouvelles réformes économiques visant à rendre l'économie plus productive.

Les Membres se sont félicités de l'audacieuse réforme fiscale qu'avaient appliquée les autorités à compter du 1^{er} juillet 1999. En moyenne, les droits de douane avaient été ramenés de 20 à 9 pour cent, tandis qu'une taxe à la valeur ajoutée de 10 pour cent avait été établie. Par ailleurs, le nouveau gouvernement avait rapidement pris des mesures afin de faire adopter, en août 1999, un budget supplémentaire, axé sur la rigueur financière et la stabilité macro-économique. Les Membres ont félicité le gouvernement des efforts qu'il faisait pour renouer le dialogue avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, ce qui l'aiderait à mettre en œuvre son programme de réforme structurelle et à regagner la confiance de la communauté internationale. Ils ont également encouragé le gouvernement à accélérer l'application de réformes, telles que la privatisation des entreprises publiques et l'adoption d'un régime des investissements étrangers plus ouvert

Centre de plongée sous-marine: le tourisme est un secteur en expansion dans l'économie du pays.



et plus transparent. Ils ont par ailleurs reconnu le rôle important que jouaient l'aide étrangère et l'assistance technique.

Compte tenu de cette évolution largement favorable à l'intégration de la Papouasie-Nouvelle-Guinée dans l'économie mondiale et le système multilatéral, les Membres ont apprécié les éclaircissements apportés par la délégation, notamment sur les points suivants:

- attribution des compétences en matière de commerce à un nouveau ministère;
- notifications à l'OMC;
- application de droits de douane élevés, dont certains semblent dépasser les taux consolidés, sur plusieurs produits de base et produits semi-transformés, et augmentation de certains droits de douane dans le cadre du programme de réforme;
- mesures tarifaires et autres mesures visant à promouvoir l'agriculture, la pêche et les industries alimentaires nationales;
- impact des initiatives commerciales régionales;
- transparence et ouverture du régime des investissements étrangers et rôle de la promotion des investissements, notamment dans le domaine des services financiers;
- mesures concernant l'exportation, y compris les taxes sur les grumes et les incitations fiscales;
- procédures d'évaluation en douane, en particulier utilisation de la méthode de la valeur de référence;
- impact des normes et des procédures d'essai appliquées par la Papouasie-Nouvelle-Guinée aux produits importés, ainsi que les interdictions et restrictions sanitaires rigoureuses visant les animaux, les fruits et les légumes;
- insuffisances dans la législation sur la propriété intellectuelle et dans son application;
- engagements limités pris dans le cadre de l'AGCS;
- processus de privatisation, en particulier en ce qui concerne les principaux équipements collectifs, tels que l'électricité, les télécommunications et les transports;
- effet de distorsion des contrôles des prix;
- participation à l'Accord sur les marchés publics;
- politique de la concurrence;
- corruption dans le secteur public; et
- dégradation du climat des affaires, notamment problèmes de sécurité importants.

En conclusion, je suis convaincu que les Membres ont apprécié les efforts déployés jusqu'ici par le nouveau gouvernement pour mettre en œuvre des réformes et l'ont encouragé à progresser sur la voie de la libéralisation du commerce et de l'investissement. Ils ont également salué les efforts faits par le gouvernement pour entreprendre le présent examen à un moment difficile et ont noté le soutien du gouvernement au système commercial multilatéral ainsi que le rôle joué par le processus d'examen des politiques commerciales. J'ai été favorablement impressionné par le fait que le gouvernement reconnaissait la nécessité de procéder à des réformes majeures et, avec les Membres, je me félicite de la participation de la Papouasie-Nouvelle-Guinée aux travaux de l'OMC, en particulier dans le cadre de la prochaine Conférence de Seattle. □



OEPC: THAÏLANDE

Résister au protectionnisme favorise la reprise économique

L'OEPC a procédé au premier examen de la politique commerciale de la Thaïlande les 15 et 17 décembre 1999. Les remarques finales du Président sont reproduites ci-après:

Nous avons procédé en temps utile à un examen tout à fait intéressant des politiques en matière de commerce et d'investissement étranger menées par la Thaïlande, dont nous avons tiré des indications précieuses sur la manière dont ce pays a affronté la crise financière survenue en 1997 et sur les nombreux faits nouveaux d'ordre législatif et réglementaire qui se produisent actuellement. Cet examen a pu être réalisé grâce à la fois aux renseignements très complets sur les réformes récentes et en cours communiqués par l'Ambassadeur, M^{me} Apiradi, et sa délégation et à la très grande qualité des questions posées et des observations formulées par le présentateur et les Membres qui y ont participé. Le grand nombre de questions et d'observations présentées traduit le vif intérêt des Membres pour les faits survenus récemment en Thaïlande ainsi que l'importance qu'ils attachent au rôle de celle-ci à l'OMC.

Les Membres ont été unanimes à féliciter la Thaïlande du fait que, malgré la gravité de la crise et de la récession qui en a résulté, le gouvernement a résisté d'une manière générale aux pressions protectionnistes, prenant plutôt des mesures pour renforcer la politique commerciale et la politique en matière d'investissement de plus en plus tournées vers l'extérieur, de façon à stimuler la relance. Ces mesures sont, entre autres, la rationalisation et la libéralisation progressives du régime de commerce extérieur du pays. À cet égard, les Membres ont pris acte de l'engagement pris par la Thaïlande de mettre en œuvre en temps voulu l'ensemble des Accords de l'OMC, notamment l'Accord sur l'évaluation en douane, l'Accord sur les ADPIC et l'Accord sur les MIC, et se sont dits convaincus que la rationalisation et l'informatisation récentes des procédures douanières faciliteraient le commerce. Ils ont en outre reconnu que les normes et règlements thaïlandais étaient désormais systématiquement basés sur les normes internationales. Ils ont aussi indiqué qu'ils attendaient avec intérêt de recevoir la nouvelle Loi sur les mesures antidumping et les mesures compensatoires.

En revanche, la plupart des Membres se sont dits préoccupés par certaines hausses récentes des droits de douane, qui ont excédé dans plusieurs cas (y compris pour certains produits visés par l'ATI) les consolidations convenues dans le cadre de l'OMC. Ils ont en outre fait remarquer que les droits de douane étaient élevés par rapport au niveau régional; la plupart des crêtes tarifaires, qui avoisinaient souvent 60 ou 80 pour cent, touchaient les produits agroalimentaires, le poisson, les vêtements et les véhicules automobiles. Les Membres ont constaté que des droits avaient été réduits depuis peu et qu'une surtaxe avait été supprimée, la Thaïlande ayant reconnu que cela favoriserait l'investissement privé et l'expansion économique. Ils ont demandé à la Thaïlande d'abaisser encore ses droits, surtout pour rendre l'ensemble des droits effectivement appliqués conformes aux engagements pris dans le cadre de l'OMC, et de publier un tarif unique.

Parallèlement, les Membres ont constaté le grand nombre de modifications législatives déjà mises en œuvre pour améliorer la trans-

parence et la responsabilité et pour assurer une supervision adéquate du système financier, tout en relevant que le niveau des prêts non productifs restait élevé. Ils ont aussi manifesté un vif intérêt pour les nouvelles lois sur la concurrence et l'investissement étranger et noté en particulier que plusieurs secteurs, notamment les secteurs manufacturier et bancaire, avaient été davantage ouverts à l'investissement étranger malgré la récession. Les indicateurs économiques les plus récents montrent que ces réformes portent déjà leurs fruits, et les Membres ont encouragé la Thaïlande à ne pas relâcher ses efforts maintenant que la relance économique était engagée.

Les Membres ont aussi demandé des détails dans un certain nombre de domaines plus spécifiques, à savoir notamment:

- les majorations des prix à l'importation, en demandant si elles seraient supprimées avec l'adoption de l'Accord sur l'évaluation en douane;
- les procédures de licences d'importation, qui restaient opaques et semblaient constituer des restrictions quantitatives, notamment pour certains véhicules automobiles neufs et la plupart des véhicules automobiles d'occasion ainsi que pour le lait écrémé en poudre;
- la réglementation relative à l'importation de produits alimentaires et de médicaments, qui continuait de faire obstacle aux importations en raison des longs délais d'approbation avant la mise sur le marché et d'un système de permis d'importation exclusifs;
- les plans de la Thaïlande relatifs aux programmes préférentiels de financement à l'exportation, renforcés depuis peu;
- les DPI, à propos desquels il y avait encore beaucoup à faire pour améliorer les moyens de faire respecter les droits, afin notamment de lutter contre la contrefaçon;
- les marchés publics, au sujet desquels les Membres ont encouragé la Thaïlande à obtenir le statut d'observateur auprès du Comité des marchés publics, à communiquer sa nouvelle réglementation en la matière et à supprimer les dispositions relatives aux achats obligatoires de produits thaïlandais;
- les entreprises d'État vouées à la privatisation;
- les perspectives de consolidation d'un plus grand nombre de services fournis selon le mode 1 (fourniture transfrontières) dans la liste présentée par la Thaïlande dans le cadre de l'AGCS;
- les demandes visant à ce que la Thaïlande permette une plus grande participation étrangère dans les services d'assurance et de télécommunication.

Les Membres se sont dits sensibles à la franchise et au caractère complet des réponses fournies par la délégation thaïlandaise, notant en particulier l'assurance donnée par la Thaïlande que les réformes en cours étaient destinées à réduire les obstacles à la participation étrangère à son économie, car elle estimait qu'un régime ouvert en matière de commerce et d'investissement contribuait à un développement durable; le programme de réforme, qui ne se relâcherait pas, devrait encore renforcer la transparence et la prévisibilité du cadre d'activité des entreprises et permettre une meilleure communication de l'information.

En conclusion, la mise en œuvre rapide et fidèle des obligations contractées dans le cadre de l'OMC par la Thaïlande, qui est pourtant l'un des pays les plus durement touchés par la crise asiatique, ainsi que les réformes supplémentaires qu'elle met actuellement en œuvre pour renforcer sa stratégie en matière de commerce et d'investissement tournée vers l'extérieur, témoignent de la confiance qu'elle place, en tant que pays en développement, dans le système commercial multilatéral et dans le processus d'examen des politiques commerciales. □



REUNIONS

AVRIL 2000	
3-4	Groupe de travail de l'accession du Royaume d'Arabie saoudite
5	Conseil du commerce des marchandises; Groupe de travail des entreprises commerciales d'État
7	Organe de règlement des différends
Sem. du 10	Conseil du commerce des services
10-12	Organe de supervision des textiles
11	Comité des licences d'importation
12	Comité d'évaluation en douane
14	Comité des règles d'origine; Sous-Comité des pays les moins avancés
17-18	Comité des restrictions appliquées à des fins de balance des paiements (Pakistan)

Règlement des différends

(Suite de la page 13)

Groupes spéciaux concernant les décisions sur les aéronefs

Le 9 décembre 1999, l'ORD a établi des groupes spéciaux chargés d'examiner la mise en œuvre par le Brésil et le Canada, respectivement, des recommandations de l'ORD concernant leurs programmes relatifs aux aéronefs civils. Les CE et les États-Unis ont réservé leur droit de participer en tant que tierces parties aux procédures des groupes spéciaux.

Le Canada a allégué que les mesures de mise en œuvre annoncées par le Brésil ne constituaient pas un retrait des subventions à l'exportation accordées à l'industrie aéronautique brésilienne, et qu'elles restaient donc incompatibles avec l'Accord sur les subventions. Le Canada a demandé que le Groupe spécial initial examine ces mesures.

Le Brésil s'est déclaré déçu par la mesure prise par le Canada et a rappelé qu'en novembre dernier, il avait informé l'ORD des modifications qu'il avait apportées à sa législation nationale, rendant son programme relatif aux aéronefs pleinement compatible avec l'Accord sur les subventions.

S'agissant des mesures appliquées par le Canada et visant l'exportation des aéronefs civils, le Brésil a rappelé qu'à la réunion de novembre, il avait déclaré n'être pas convaincu que le Canada ait mis en œuvre les recommandations de l'ORD. Le Brésil a demandé qu'un groupe spécial examine les mesures de mise en œuvre prises par le Canada.

Le Canada a déclaré qu'il avait pleinement mis en œuvre les recommandations et décisions de l'ORD dans cette affaire et s'est déclaré déçu par la demande de groupe spécial présentée par le Brésil.

Décision concernant le Mémoire d'accord sur le règlement des différends

Au titre des «Autres questions», l'Uruguay a fait observer que, dans le cadre de son mandat, la Conférence ministérielle devait prendre une décision sur le point de savoir si le Mémoire d'accord sur le règlement des différends devait être maintenu, modifié ou abrogé. Il a ajouté qu'étant donné qu'aucune mesure à ce sujet n'avait été adoptée à Seattle, le Conseil général devait prendre une décision afin de maintenir le Mémoire d'accord actuel.

Les États-Unis ont déclaré qu'à leur avis, la Conférence avait été suspendue et non achevée, et qu'une décision concernant le Mémoire d'accord devrait être adoptée lorsque la Conférence reprendrait. Les Philippines sont convenues qu'en l'absence d'une décision, le Mémoire d'accord devait être maintenu. Les CE ont indiqué qu'elles souhaitaient étudier cette question plus avant. □

Publications de l'OMC

- *Rapport annuel de l'OMC - 1999*, disponible en anglais, français et espagnol. Ce rapport comprend deux volumes. Le premier volume traite de l'évolution du commerce en 1998 et contient une analyse de la politique commerciale et des activités de l'OMC en 1999. Le deuxième volume contient des statistiques commerciales pour la période 1998/99. Prix: 75 francs suisses. ISBN 92-870-2209-1 (Note: Le Rapport annuel de l'OMC pour 2000 paraîtra le 12 mai 2000.)
- *Statistiques du commerce international - 1999 - CD-ROM trilingue*. Prix: 58,50 dollars EU pour un utilisateur unique, 125 dollars EU pour une licence réseau pour des utilisateurs multiples. Coédité avec Bernan Associates. Commander directement auprès de Bernan ou par la librairie en ligne de l'OMC. Site Web: <http://www.bernan.com>
- *Examens des politiques commerciales - 1999 - CD-ROM*. Cette version mise à jour comprend les rapports concernant l'Australie, la Hongrie, l'Inde, le Japon, le Nigéria et la Turquie, pays Membres ayant fait l'objet d'un examen en 1998. Ce CD-ROM comprend également les versions française et espagnole des examens des politiques commerciales effectués de 1995 à 1997. ISBN 0-89059-181-4. Prix: 85 dollars EU pour un utilisateur unique, 125 dollars EU pour une licence réseau pour des utilisateurs multiples.
- *Rapports sur le règlement des différends - 1996 - Volume I*. La publication intitulée «Rapports sur le règlement des différends» de l'OMC comprend les rapports des groupes spéciaux et de l'Organe d'appel ainsi que les décisions d'arbitrage. Version anglaise; ISBN 0521-78095-0 (édition reliée), ISBN 0521-78581-2 (édition brochée). Commander directement auprès de Cambridge University Press ou à la librairie en ligne de l'OMC.
- *Dossier spécial n° 3 - Commerce, finances et crises financières*. Cette nouvelle étude de l'OMC explique les liens fondamentaux qui existent entre le commerce et le secteur financier, et les relations d'interdépendance entre les crises financières et le commerce. Elle comprend également des études de cas sur des crises financières passées. Commander directement auprès de l'OMC. ISBN 92-870-1210-5. En anglais seulement; les versions française et espagnole seront disponibles ultérieurement. Prix: 30 francs suisses.
- *Dossier spécial n° 4 - Commerce et environnement*. Cette nouvelle étude réalisée par l'OMC pose plusieurs questions essentielles concernant l'environnement. Elle s'appuie sur cinq études de cas concernant: l'agriculture utilisant intensivement les produits chimiques, le déboisement, le réchauffement de la planète, les pluies acides et la surexploitation des stocks de poissons. Commander directement auprès de l'OMC. ISBN 92-870-1211-3. En anglais seulement; les versions française et espagnole seront disponibles ultérieurement. Prix: 30 francs suisses.

FOCUS OMC

Bulletin d'information publié par la Division de l'information et des relations avec les médias de l'OMC.

Centre William Rappard, 154, rue de Lausanne,
1211 Genève 21, Suisse, Tél.: 739 5111, Fax: 739 5458,
Site Web: <http://www.wto.org>

ISSN 0256-0119

